

SACD

rapport annuel
pour l'exercice 2006

SOMMAIRE

Editorial de la présidente et du directeur généralp. 1

Conseil d'administration et commissions 2006 / 2007p. 2

1 **Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2006**p. 3
Une société dynamique, gérée par et pour les auteurs
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir
Une gestion rigoureuse et équilibrée

2 **Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger**p. 9
Les actions politiques : en France, en Europe et à l'international
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire
Contributions techniques et coopérations internationales

3 **Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD**p. 13
La mission économique : perceptions et répartitions en 2006
La mission sociale : dossiers importants en 2006, actions permanentes
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

4 **Les chiffres 2006 de la SACD**p. 23
Statistiques de perception et répartition
Compte de gestion des activités sociales et culturelles
Compte de gestion
Bilan
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives

Editorial de la présidente et du directeur général

L'assemblée générale est un temps fort de la vie sociale de la SACD, car elle permet au Conseil d'administration et à la direction générale de vous présenter le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée, de tracer les perspectives d'avenir et d'être à l'écoute de vos préoccupations.

Notre Société poursuit sa mutation et la fin de l'année devrait voir la mise en place du nouveau système informatique dont l'objectif est de favoriser une meilleure gestion de vos droits et de nous doter d'un outil moderne et adapté permettant d'améliorer les services rendus.

D'ores et déjà nous avons mis en place sur le site www.sacd.fr un nouvel instrument personnalisé destiné à rendre plus fluides certaines données concernant la gestion de vos droits.

Cet outil sera encore perfectionné et le site web de la SACD sera rapidement modernisé.

De nombreuses réformes sont également en cours de façon à optimiser notre gestion et à consacrer nos ressources à l'essentiel c'est à dire la négociation et la défense de vos droits d'auteur.

La singularité et la force de notre Société est de réunir au sein d'une même maison les auteurs du spectacle vivant et ceux du cinéma et de l'audiovisuel.

Les préoccupations ne sont pas identiques mais notre devoir est le même : favoriser la création d'expression originale française et assurer la juste rémunération des auteurs.

C'est pourquoi nous avons engagé avec les pouvoirs publics un dialogue permanent nous permettant d'être une force de propositions en vue de favoriser pour tous nos répertoires le développement de la création contemporaine et d'assurer plus particulièrement dans l'univers numérique le respect de la propriété littéraire et artistique.

Il nous semble également que dans un monde de plus en plus complexe et où – dans le secteur audiovisuel – nous sommes confrontés à des groupes industriels puissants et internationaux, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les outils de gestion collective qui sont les seuls susceptibles de garantir aux auteurs l'effectivité de la rémunération proportionnelle dont la loi les assure en contrepartie de l'exploitation de leurs œuvres.

« Unis et libres », cette devise de la SACD est plus que jamais le ciment des actions que nous devons mener : unis dans la mutualisation, dans la solidarité, libres dans la volonté politique d'être au service de tous les auteurs pour protéger, rémunérer et renforcer la création.

Sophie Deschamps, Présidente
Pascal Rogard, Directeur Général



© Agence Enguerand

Sophie Deschamps



© Agence Enguerand

Pascal Rogard

Conseil d'administration

- **Présidente :**
Sophie Deschamps
- **Vice-présidents :**
Georges Werler, premier vice-président, *mise en scène*
Luc Béraud, *télévision*
Louis Dunoyer de Segonzac, *musique*
Christine Miller, *télévision*
Christian Rullier, *théâtre*
Bertrand Van Effenterre, *cinéma*
- **Administrateurs délégués :**
Guy Carrara, *arts du cirque*
Daniel Larrieu, *danse*
Frédéric Michelet, *arts de la rue*
Yves Nilly, *radio*
Annabelle Perrichon, *animation*
- **Action sociale :**
Didier Cohen, *télévision*
Michel Sibra, *télévision*
- **Prix :**
Marie-Anne Le Pezennec, *télévision*
Yves Nilly, *radio*
- **Administrateurs :**
Bruno Allain, *théâtre*
Didier Cohen, *télévision*
Jean-Paul Farré, *théâtre*
Robert Favreau, *président du Comité canadien*
Jean-Claude Grumberg, *théâtre*
Philippe Hersant, *musique*
Laurent Heynemann, *cinéma*
Luc Jabon, *président du Comité belge*
Marie-Anne Le Pezennec, *télévision*
Eduardo Manet, *théâtre*
Claude Miller, *cinéma*
Charles Nemes, *télévision*
Dominique Probst, *musique*
Michel Sibra, *télévision*
Christiane Spiero, *télévision*
Bertrand Tavernier, *cinéma*
Anne Valton, *télévision*
- **Conseiller pour la création interactive :**
Alain Le Diberder

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit en moyenne deux fois par mois et décide – en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants – de la politique de la Société.

Commission de contrôle du budget

- **Président :**
Franck Philippon, *audiovisuel*
- **Vice-président :**
Jean-Marc Auclair, *audiovisuel*
- **Rapporteur :**
Frédérique Topin, *audiovisuel*
- **Rapporteur-adjoint :**
Catherine Cuenca, *audiovisuel*
- **Membres :**
Martin Guyot, *audiovisuel*
Nelly Kaplan, *audiovisuel*
Alain Krief, *audiovisuel*
Quentin Lemaire, *audiovisuel*
José Valverde, *spectacle vivant*

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale

Commission du droit de communication

- **Président :**
Eric Kristy, *audiovisuel*
- **Membres :**
Brigitte Bladou, *spectacle vivant*
Charles Charras, *spectacle vivant*
Sylvie Coquart, *audiovisuel*
Corinne Elizondo, *audiovisuel*
Dominique Paquet, *spectacle vivant*

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée

Délégué aux affaires juridiques

Claude Brulé

Comité belge

- **Président :**
Luc Jabon, *audiovisuel*
- **Vice-présidents :**
Paul Emond, *dramatique, lyrique*
Vincent Lannoo, *audiovisuel*
Paul Pourveur, *audiovisuel*
- **Membres :**
Bud Blumenthal, *chorégraphie*
Marijs Boulogne, *mise en scène*
Luc Dumont, *dramatique, lyrique*
Jean-Luc Goossens, *cinéma, télévision*
Bernard Halut, *cinéma, télévision*
Serge Honorez, *audiovisuel*
Micheline Hardy, *dramatique, lyrique*
Margarete Jennes, *dramatique, lyrique*
Xavier-Jacques Jourion, *multimédia*
Linda Lewkowicz, *théâtre/lyrique*
Virginie Thirion, *théâtre/lyrique*
Pascal Tison, *radio*

Comité canadien

- **Président d'honneur :**
Gilles Carle
- **Président :**
Robert Favreau, *cinéma*
- **Vice-président :**
Emile Gaudreault, *cinéma*
- **Membres :**
Diane Cailhier, *télévision*
Normand Canac-Marquis, *télévision*
Marie Chouinard, *scène*
Guy A. Lepage, *télévision*
Patrick Lowe, *télévision*
André Mélançon, *cinéma*
Maryse Pelletier, *scène*
Johanne Prégent, *cinéma*
Patrice Sauvé, *télévision*
Pierre-Michel Tremblay, *télévision*

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au conseil d'administration de la Société

Fonctionnement et vie sociale en 2006

Une structure tournée vers l'avenir,
proche des auteurs
et à leur service

1

Une société gérée par et pour les auteurs

■ L'activité des instances statutaires

Comme en témoignent les listes qui figurent en page 2, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

• En France

En 2006 le Conseil d'administration et les autres commissions ont poursuivi avec la Direction générale la politique de réformes initiée depuis 2004, afin d'améliorer l'efficacité de la Société, tant par la qualité des services apportés aux auteurs que par l'accroissement de leurs niveaux de rémunérations.

Sous l'impulsion de Francis Girod, président de la Société jusqu'en Juin 2006, puis de Sophie Deschamps ensuite, et avec le soutien de Georges Werler en sa qualité de 1^{er} vice-président, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- ✓ la poursuite de la politique d'équilibrage de la gestion par des ressources d'exploitation pérennes, et de sécurisation de certaines charges (notamment sociales),
- ✓ la mobilisation sur les grands dossiers législatifs (lois sur le droit d'auteur – dite « loi DADVSI » – et sur la télévision du futur) et européens (défense de la copie privée),
- ✓ et sur les problématiques propres à chaque répertoire (notamment au spectacle vivant, la renégociation des accords avec les grands utilisateurs publics et privés et une étude sur la rémunération des auteurs dans le secteur public, et à l'audiovisuel, l'aboutissement de la renégociation du partage intersocial, la finalisation d'un protocole global sur les droits vidéo et d'accords avec les opérateurs de VOD, ainsi que la fixation de clés de répartition pour de nouveaux types d'œuvres).

• En Belgique

Le Comité belge, sous la présidence de Luc Jabon, et le délégué général pour la Belgique, Frédéric Young, ont poursuivi en 2006 une intense activité de communication vers les associés résidant en Belgique, notamment en Communauté flamande, ainsi que de nombreux contacts avec la profession, et ont participé activement à tous les débats de politique culturelle lancés en Belgique francophone.

Le comité belge a également mis en œuvre divers programmes d'action culturelle : bourses aux auteurs, actions au sein des festivals, promotion des scénaristes flamands, etc.

Par ailleurs, des négociations ont permis :

- ✓ la signature de plusieurs contrats avec divers types d'opérateurs (Belgacom IDTV pour le câble numérique, VTM pour la télévision privée flamande et Télé-Bruxelles pour la TV régionale),
- ✓ un rapprochement avec la SOFAM (société de gestion des arts visuels) qui s'est installée dans le mêmes bâtiments que la SACD à Bruxelles

Enfin, le Comité belge a été très actif dans plusieurs dossiers politiques : convention pour la diversité culturelle, fiscalité du droit d'auteur, contrôle des sociétés de gestion et statut social des artistes.

• Au Canada

Le Comité canadien, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, ont poursuivi en 2006 le travail engagé depuis deux ans avec les deux syndicats québécois de scénaristes et de réalisateurs visant à obtenir une rémunération des réalisateurs sur les chaînes TV canadiennes.

Divers projets d'action culturelle (aides individuelles, partenariats dans les secteurs spectacle vivant et audiovisuel) ont également été menés, ainsi que des interventions auprès des pouvoirs publics en faveur de la copie privée et de la révision de la loi sur le droit d'auteur.



Le Conseil d'administration
au siège de la Société, rue Ballu. (DR)



Le Comité belge et le délégué général pour la Belgique,
Frédéric Young. (DR)



Le Comité canadien et la déléguée générale pour le Canada,
Elisabeth Schlittler. (DR)

■ La réforme statutaire

La réforme statutaire concernant l'ouverture à l'ensemble des associés du vote par correspondance postale et électronique pour l'élection des candidats aux instances statutaires et pour le vote des résolutions d'assemblée générale, a été mise en œuvre pour la première fois pour l'assemblée générale ordinaire de 2006 : elle a permis un doublement des votants (dont 10 % environ ont choisi le vote « en ligne ») et assuré ainsi un fonctionnement plus démocratique de la Société. Une série de nouvelles réformes, visant à simplifier ou clarifier les statuts et le règlement général sur divers points administratifs, est proposée cette année dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

La vitalité de la Société : adhésions et promotions en 2006

■ Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2006, 1661 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 6,95 % de plus qu'en 2005.

Leur grande majorité est de nationalité française (82 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (4,6 %), canadiens (4 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (9,4 %).

Deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente près de 66 % des adhésions de l'année.

Compte tenu des 78 démissions et des 5 retraits d'apport intervenus en cours d'année, la SACD compte, au 31/12/2006, 45 416 associés (tous grades sociaux confondus).

■ Leur répertoire

Pour 82 % d'entre eux, les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre (49 % au titre du spectacle vivant, 31 % au titre de l'audiovisuel, et 2 % au titre d'œuvres mixtes). Le reste des adhésions nouvelles (18 %) intervient sans œuvres déclarées.

■ Les promotions : les nouveaux sociétaires et les sociétaires-adjoints

271 sociétaires-adjoints ont été promus au grade de sociétaire en 2006, dont le nombre au 1er janvier 2007 atteint **4 073** (+ 5,79 % par rapport à 2005).

398 adhérents ont accédé, quant à eux, au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **3 232** (+ 5,93 % par rapport à 2005).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, l'accélération des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi une entreprise dont les collaborateurs sont très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

■ Les projets stratégiques

Sous l'impulsion de Pascal Rogard, Directeur général, et de Janine Lorente, Directrice générale adjointe, un séminaire de réflexion stratégique a été organisé au printemps 2006 avec le management de la Société.

Dans ce cadre, quatre grands projets, véritables vecteurs de la stratégie de la SACD pour l'avenir ont été identifiés. Mis en œuvre dès le second semestre 2006, ils se poursuivront sur 2007, voire 2008 :

en savoir plus

Les conditions d'accès au sociétariat :

Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1^{er} janvier 2007, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2006 :

- ✓ d'un répertoire constituant 5000 parts,
- ✓ d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à 21 114 Euros,
- ✓ d'une ancienneté de deux ans au grade social de sociétaire-adjoint.

Pour établir cette promotion, 997 dossiers ont été examinés. 271 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.



Le Comité de direction autour de Pascal Rogard, directeur général et Janine Lorente, directrice générale adjointe.(DR)

- **Projet Process** (dont la réalisation a été confiée à Muriel Couton)

Ce projet vise à simplifier et harmoniser l'organisation du travail pour optimiser l'efficacité des services et leur rapidité, au travers de procédures claires de gestion dont l'insuffisance avait été l'un des reproches fait par la Commission de contrôle des SPRD à la SACD.

- **Projet Services ciblés** (dont la réalisation incombe à Jérôme Dechesne)

Ce projet consiste à définir les différentes populations d'auteurs, dans toutes les disciplines, et leurs grandes caractéristiques, pour permettre ensuite à la SACD de mettre en place des services adaptés aux diverses catégories d'auteurs membres.

- **Projet Communication** (dont Linda Corneille assume la finalisation stratégique)

Il s'agit là de promouvoir et valoriser les quatre activités phares de la SACD : documenter, autoriser, percevoir et répartir, dans la transparence et la rapidité. Ce projet propose donc une stratégie de communication à destination des auteurs, de la presse professionnelle, des pouvoirs publics et des partenaires afin de mieux valoriser toutes les activités de gestion des œuvres.

- **Projet nouveaux marchés** (dont le pilotage a été confié à Hélène Saillon)

Ce projet vise à étendre la présence de la SACD en gestion collective et individuelle des droits d'auteurs, sur les nouveaux marchés tels que la VOD, la téléphonie mobile, le téléchargement, etc.

■ **Le chantier informatique**

La SACD a depuis deux ans relevé le défi de réformer en profondeur son système informatique qui n'avait pas évolué depuis des décennies, et de répondre ainsi à l'impatience de ses collaborateurs et auteurs de disposer en la matière d'un outil technique de pointe.

Pour cela, il faut en passer par une phase de migration du système actuel vers un environnement de technologies nouvelles. 2006 a été consacrée à cette première étape du plan de refonte, avec le prestataire retenu, la société MTPI, à savoir la réalisation de l'outil interne dont la livraison est prévue en fin d'année 2007.

Dans une seconde étape, c'est à dire courant 2008, la priorité sera mise sur le développement des services en ligne.

■ **Le réseau de perception en province**

Pour améliorer sans cesse le fonctionnement et l'efficacité du réseau d'environ 80 représentants en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, la direction de la gestion des droits qui en assure l'encadrement, s'est attachée en 2006 :

- à poursuivre et intensifier le contact direct avec les délégués, notamment au cours de réunions régionales,
- à leur fournir des tableaux de bord mensuels exploitables permettant de mesurer l'activité et de détecter et suivre les anomalies éventuelles dans le recouvrement des droits,
- et enfin à organiser des groupes de travail sur des sujets concrets (procédures, informatique, etc.).

■ **Les délégations belges et canadiennes**

En **Belgique**, la délégation générale de la SACD a poursuivi divers chantiers visant à l'amélioration des relations avec les auteurs et les utilisateurs du répertoire :

- ✓ amélioration des procédures de répartition aux auteurs et de l'analyse des diffusions sur les chaînes belges, en étroite collaboration avec Paris,
- ✓ recherche et mise en œuvre de nouveaux services à offrir aux auteurs (promotion, conseils, aides aux projets)
- ✓ projet de nouveaux développements pour la bibliothèque en ligne BELA grâce au soutien apporté par le Ministère de la Culture à ce site de promotion et d'édition www.bela.be,
- ✓ interventions et propositions en faveur de la création, dans le cadre du débat sur le contrat de mission de la RTBF, et en faveur du statut des auteurs dramatiques, suite aux Etats généraux de la Culture.



Site Internet www.bela.be (D.R)

Au **Canada**, la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright. La délégation – qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée » – a néanmoins développé de nombreuses activités : en particulier la négociation des licences avec des chaînes conventionnelles et spécialisées, notamment avec certaines d'entre elles pour la vidéo à la demande.

Une gestion rigoureuse et équilibrée

Bien que marqués à nouveau par des éléments exceptionnels (mise en conformité des règles d'immobilisation de nos bâtiments avec les normes européennes, et mouvements importants de provisions), et par des transferts d'affectation de ressources (mise en place du cantonnement des ressources affectées aux allocations sociales), la gestion de la SACD en 2006 traduit toujours les efforts de la Société pour rééquilibrer son exploitation : augmentation des ressources, contribution modérée des produits financiers, maîtrise des charges en deçà des prévisions budgétaires.(cf. Chapitre 4. La SACD en chiffres).

■ **Les activités sociales et culturelles**

S'agissant des activités sociales et culturelles, leur gestion est marquée cette année – côté social – par deux provisions exceptionnelles et par la mise en place du « cantonnement » des ressources affectées aux allocations complémentaires versées aux auteurs retraités et préretraités.

Le cantonnement se traduit concrètement par une augmentation de 30 % des ressources d'action sociale (suite à la réaffectation des perceptions issues de la CCSA – contribution à caractère social et administratif – perçue au spectacle vivant). A cette hausse s'ajoute cette année la remontée (+32 %) des ressources non affectées issues du « Domaine public », alors que les produits destinés à l'action culturelle sont marqués par une quasi stagnation (+1,4 %) liée à celle des encaissements de copie privée en 2005.

Cette évolution permet d'assumer la progression contenue des charges directes (hausse de 4 % pour l'action sociale, avec une revalorisation modérée des allocations complémentaires et le rééquilibrage des dépenses de solidarité, fonctionnement à budget fermé pour l'action culturelle, et progression modeste du poste « Défense professionnelle ») et des charges indirectes en augmentation (action sociale, Maison des auteurs et Bibliothèque) ou plus largement imputées sur le budget de ressources directes (action culturelle), tout en assurant – pour la première fois – l'équilibre global de cette gestion.

■ Le coût de la gestion

Les « frais de gestion » – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges générales figurant au débit du compte de gestion (cf. chapitre 4) sous déduction des opérations purement financières, des provisions, et de la prise en charge du solde de l'action sociale et culturelle, ainsi que des remboursements de charges dont la société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2006 à 27 millions d'euros, soit un volume global supérieur d'environ 0,8 million d'euros à celui de 2005 (+3 %).

Cette augmentation, cohérente avec les choix budgétaires de l'exercice 2006, résulte pour l'essentiel :

- de la progression des achats et charges externes (+2,5 %), liée notamment aux frais induits par la généralisation des votes par correspondance postale ou électronique aux assemblées générales,
- de la hausse des charges de personnel (+4,2 %), correspondant essentiellement à des embauches en CDD, prévues au budget pour assurer la fluidité du service aux auteurs, dans l'attente des nouveaux outils informatiques,
- du niveau plus élevé qu'en 2005 des impôts et taxes (+4,5 %) et du doublement de l'intéressement des collaborateurs (en raison de la bonne tenue des objectifs budgétaires).

Comme la progression des frais de gestion de la SACD est de 3 % et que celle du volume des perceptions ne dépasse pas 2 %, le ratio « frais de gestion sur perceptions » se dégrade légèrement à 17,02 % (contre 16,84 % en 2005), sans pour autant remonter au chiffre de 2004 (17,34 %).

Cette situation témoigne de la poursuite de l'effort de rigueur entrepris depuis 2003, dans le respect du cadre budgétaire.

• Les frais de gestion et leur ventilation en 2006

(Chiffres en milliers d'Euros)

Charges nettes de personnel	15 581	57,69 %	Informatique	2 958
Achats et charges externes nettes	9 697	35,90 %	Immeubles	1 119
Autres charges d'exploitation	42	0,16 %	Fonctionnement	5 619
Impôts et taxes	670	2,48 %		
Dotations aux amortissements	664	2,46 %		
Charges except. hors provisions	98	0,36 %		
Intéressement	258	0,96 %		
Total Frais de gestion	27 010			

■ Le financement de la SACD

L'exercice 2006 voit la poursuite du rééquilibrage du financement de la Société, avec le niveau élevé des ressources d'exploitation (retenues sur droits et autres ressources d'exploitation) au détriment des ressources financières, en dépit de l'importance des ressources exceptionnelles cette année.

• Exploitation

En effet les retenues sur droits – qui en 2003 dépassaient à peine la moitié des sources de financement de la Société – atteignent désormais les deux tiers de ces ressources, et leur cumul avec les autres ressources d'exploitation, permet aux ressources d'exploitation de la Société de couvrir 83 % du financement de sa gestion (contre 87 % en 2005 et 84 % en 2004).

Cette évolution résulte pour l'essentiel :

- de la hausse des perceptions elles-mêmes (+2 % en moyenne en 2006),
- du maintien en 2006 de la contribution renforcée des auteurs au financement de la Société, au travers du prélèvement spécifique de 1 %, dont le montant représente 1,43 million d'euros,
- de la diminution (-21 %) des « autres ressources d'exploitation », conséquence de la baisse des droits prescrits affectés en produits de gestion conformément aux dispositions légales (-16 %) mais également de la redistribution de la CCSA au détriment des perceptions pour frais administratifs (-36 %).

en savoir plus

Le financement des frais de gestion

Chiffres en milliers d'Euros

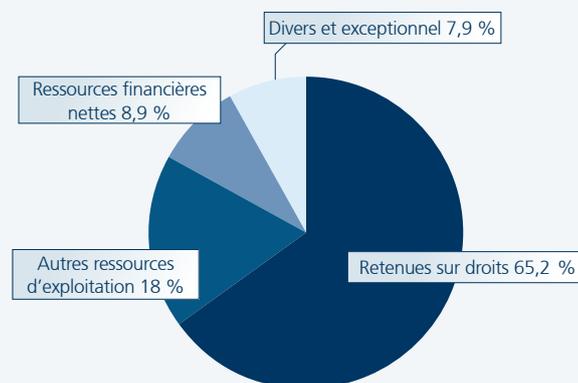
Financement budget général	
Retenues sur droits	17 598
Autres ressources d'exploitation[*1]	4 861
Ressources financières nettes[*2]	2 411
Divers et exceptionnel [*3]	2 140
Total	27 010

(*1) : Est déduite du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des mises à disposition de personnel (4 989 – 128 k€ = 4 861 k€)

(*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (2 418 – 7 k€ = 2 411 k€)

(*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action sociale et culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotations – reprises), du solde des activités sociales et culturelles, des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion

[957 + 2 013 – (2 507 – 2 382) + 0,2 – (754 – 98)] – 49 = 2 140,2 k€



De leur côté les ressources diverses et exceptionnelles remontent à un niveau de 7,9 % (en raison des reprises exceptionnelles d'amortissements qu'induisent les nouvelles règles d'immobilisation de nos bâtiments, d'une part, et de diverses provisions pour litiges, d'autre part).

Le solde du financement de la gestion est donc couvert par les ressources financières nettes, dans une proportion moindre qu'en 2005 (8,9 % contre 11,9 %).

• Gestion financière

Dans une proportion à nouveau en baisse, qui traduit la politique de la SACD de dégager sa gestion d'une trop grande dépendance aux produits financiers, les capitaux gérés par la Société (cf. encadré) ont continué en 2006 à compléter ses ressources d'exploitation.

Dans le contexte de marchés de capitaux toujours globalement bien orientés (forte hausse des marchés actions – surtout en Europe et aux Etats Unis – , bonne remontée des taux à court terme), la gestion financière a continué d'être marquée en 2006 par une orientation stratégique des placements destinée à améliorer la rentabilité globale.

La gestion de la trésorerie courante (environ 100 millions d'euros), essentiellement placée en produits monétaires ou placements diversifiés plus « dynamiques », a dégagé près de 3,3 millions d'euros de produits financiers effectivement réalisés et de plus values latentes, représentant un rendement moyen annuel d'environ 3,19 %, supérieur de près de 70 points de base à celui constaté en 2005.

La gestion du « portefeuille » (près de 29 millions d'euros), dans le cadre du fonds dédié « SACD Investissement », a poursuivi sa réexposition au « risque » actions pour profiter des potentialités de ce marché qui a progressé en 2006 – en moyenne en Europe – de 20 %. Cette orientation de gestion dynamique a permis de dégager une rentabilité globale de 6 % et d'assurer en fin d'année une plus-value latente importante dans laquelle il n'a pas été nécessaire de puiser cette année pour l'équilibre de la gestion.

■ La contribution des auteurs

• La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer – indépendamment de la perception et la répartition des droits – le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres. La cotisation a été portée en 2006 à 39 € (contre 38 € en 2005).

• Les retenues sur droits

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2006, le prélèvement spécifique instauré au début de l'année 2004 par le Conseil d'administration, afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2006. De même, les autres taux de retenue statutaire (cf. encadrés) n'ont pas varié.

Par contre, la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA), encaissée auprès des entrepreneurs de spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs est désormais incorporée aux prélèvements statutaires, par souci d'homogénéité avec les tableaux de gestion établis chaque année à destination du Ministère de la Culture.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable, ressort pour 2006 à 12,6 % des perceptions contre 12,98 % en 2005, et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

Spectacle vivant : 16,34 % (contre 17,51 % en 2005) (*) / Audiovisuel : 10,50 % (contre 10,45 % en 2005) Ecrit : 5,00 % (contre 30,06 % en 2005) (**)

(*) : Ces taux tiennent compte des retenues décomptées sur les droits répartis aux auteurs et de la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA) encaissée auprès des entrepreneurs de spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs, dans la mesure où cette dernière figure désormais parmi les « prélèvements » dans les annexes aux comptes. Pour la seule part retenue sur les droits répartis aux auteurs, les chiffres sont respectivement de 11,22 % pour 2006 et 11,31 % pour 2005.

(**) : le taux de prélèvement calculé en 2005 pour l'écrit était purement théorique, car les produits de gestion sont générés à la répartition (1 % de prélèvement spécifique + 5 % de retenue statutaire pour la Belgique et de 7 % sur la France) et il y avait eu en 2005 une forte distorsion entre le volume de droits perçus et le volume réparti – qui incluait des droits arriérés depuis 2003. Cette distorsion ne s'est pas répétée en 2006.

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, 87,4 € reviennent aux auteurs.

■ Le contrôle des activités de la SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission permanente de contrôle des SPRD. Ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent – de façon externe – le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de contrôle du budget (CCB).

La Commission permanente a diligemment en 2006 deux études sur :

- ✓ les procédures de perception au spectacle vivant,
- ✓ l'activité internationale de la SACD et ses relations avec ses homologues étrangers.

Dans le cadre de ces deux études – et notamment de celles sur les procédures de perception –, la SACD a sollicité et obtenu la possibilité d'être auditionnée par la Commission permanente, afin de mieux expliquer certains de ses principes d'intervention (en particulier les perceptions sur le « domaine public » et celles au titre de la CCSA – contribution à caractère social et administratif –) et de faire valoir leur bien-fondé et leur intérêt pour le financement des activités sociales et culturelles des auteurs.

Les résultats de ces études qui constituent donc le 4^{ème} rapport annuel de la Commission permanente ont été rendus publics en avril 2007. Ce rapport figure sur le site de la Société www.sacd.fr accompagné des remarques que les sociétés – et notamment la SACD pour ce qui la concerne – y ont apportées.

en savoir plus

La gestion financière

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière – par les produits qu'elle génère – constitue l'une des ressources de la Société :

- **la trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépatriables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- **le « portefeuille »**, composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2006 un **volume permanent d'environ 130 millions d'euros**.

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2006 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	3 % ou 6 %
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

Prélèvement spécifique de 1 %

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis février 2004 **en amont de leur répartition aux auteurs**, et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels pour des raisons techniques les taux de retenue appliqués ont été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, ce prélèvement spécifique a été ramené à 0,75 % depuis Janvier 2007 (et les retenues sur les contrats particuliers audiovisuels respectivement à 2,75 et 5,75 %).

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Défendre le statut des auteurs,
développer les moyens de la création,
et soutenir la diversité culturelle

2

Les actions politiques

En application de l'article 3 de ses statuts, la SACD ne cesse d'œuvrer pour « *la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur* » en menant des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

■ En France

La SACD a participé en 2006 à de **nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics**, et plus particulièrement :
- aux travaux de la Commission L311-5 sur la copie privée numérique visant à son extension aux nouveaux supports d'enregistrement et de stockage des œuvres,
- ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), qui ont porté notamment sur les licences de libre distribution et sur les avantages et inconvénients que leur utilisation représente pour les auteurs (un rapport est attendu avant l'été 2007).

La Société a également assuré un **suivi attentif et une forte mobilisation autour des évolutions réglementaires et législatives**.

Les interventions de la Société se sont bien sûr concentrées sur le **projet de loi sur le droit d'auteur (DADVSI)**, qui a été adopté en mars 2006 par l'Assemblée nationale et en Août 2006 par le Sénat dans une rédaction qui, en écartant la licence globale, respecte les droits exclusifs des auteurs tout en protégeant le droit des consommateurs (notamment la copie privée des œuvres à partir d'une source télévisuelle pour laquelle compétence a été donnée au CSA pour veiller à ce que celle-ci ne puisse pas être remise en cause). Par ailleurs, une disposition a également pu être introduite dans le texte de la loi, qui prévoit que les accords signés entre la SACD et les organisations professionnelles de producteurs pourront être étendus aux entreprises non représentées par lesdites organisations professionnelles. L'objectif est d'harmoniser le traitement des droits de tous les auteurs, que leur producteur soit ou non membre d'un syndicat professionnel.

La Société s'est aussi mobilisée autour du **projet de loi sur la « télévision du futur »**, en particulier sur la réforme du régime de l'œuvre audiovisuelle (obligations d'investissement des diffuseurs), sur le soutien à la création (obligations dans le cadre des attributions de fréquence HD et TMP) et sur la modernisation du financement du compte de soutien (contribution des fournisseurs d'accès à internet au COSIP).

Enfin, soucieuse d'alimenter le **débat sur les politiques proposées en matière culturelle** par les divers candidats à l'élection présidentielle, la SACD a ouvert au début 2007 le site www.2007culture.org, sur lequel de nombreuses informations, prises de positions et interviews sur ces sujets ont pu être portées à la connaissance des auteurs – et plus largement – du public.

■ En Europe

Toujours en liaison avec la FERA (fédération européenne des réalisateurs audiovisuels), mais sans l'AIDAA (Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel) dissoute en octobre 2006 en raison de divergences profondes entre ses membres sur la façon de mener un lobbying européen efficace, la SACD est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs dans de nombreuses consultations de la Commission Européenne :

- sur le « contenu en ligne », en défendant la rémunération des auteurs dans le cadre de la diffusion des œuvres en ligne, et la promotion des œuvres européennes,
- sur la « culture et l'Europe », en insistant sur le rôle de la culture dans l'intégration européenne et sur la nécessité d'une cohérence des politiques en la matière,
- sur les négociations commerciales internationales (cycle de « Doha »), en insistant sur le statut particulier des biens et services culturels et audiovisuels.

La Société s'est également mobilisée à l'occasion de la révision de la directive « Télévision sans frontières » pour défendre l'intégration dans le cadre juridique de cette dernière des services de vidéo à la demande, et pour promouvoir des



Logo du site www.2007culture.org (DR)



Soirée de lancement du site www.2007culture.org (DR)

mesures de lutte contre les délocalisations de radiodiffuseurs et d'opérateurs de services de media audiovisuels à la demande.

Elle s'est enfin largement impliquée dans le combat mené – pour l'instant avec succès – à l'encontre de la DG « Marché intérieur » au titre des attaques de celle-ci, dans le cadre d'un projet de recommandation contre la rémunération pour copie privée. Une grande manifestation organisée en mars 2007 au Théâtre de l'Athénée à Paris a réuni tous les bénéficiaires de la copie privée qui ont choisi de promouvoir son importance et son rôle en faveur de la création, au travers d'un logo commun qui « estampillera » désormais toutes les actions culturelles entreprises grâce à elle.

■ Et plus généralement sur le plan international

La SACD, au travers de son directeur général, Pascal Rogard, qui assume la présidence de la « Coalition française pour la Diversité Culturelle », poursuit son combat pour la promotion de la diversité culturelle et pour le maintien de la culture en dehors des négociations commerciales internationales.

Après la signature de la Convention internationale pour la diversité culturelle en 2005, la Société a consacré l'année 2006 à faire en sorte que les états membres de l'Union Européenne déposent conjointement leur instrument de ratification auprès de l'UNESCO. C'est ainsi que la Convention a pu entrer en vigueur, trois mois après le dépôt du 30^{ème} instrument de ratification, à savoir le 18 mars 2007.

Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2006 de deux manières.

Elle a continué à apporter son **soutien financier au fonctionnement de plusieurs organisations professionnelles d'auteurs**, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions. En sus des sept organisations déjà bénéficiaires, la Société a choisi cette année de soutenir la nouvelle organisation des auteurs chorégraphes et de permettre ainsi à cette dernière de se structurer pour agir au service de cette profession.

Le soutien accordé, d'un montant global de 357,2 k€, a bénéficié à :

- l'UGS (Union Guilde des Scénaristes),
- au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes),
- au groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- à la SRF (Société des Réalisateurs de Films),
- aux EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- à l'APMS (Association Professionnelle des Metteurs en Scène),
- à l'AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- et aux Chorégraphes Associés.

La Société a également engagé en 2006, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des **actions visant à conforter la rémunération des auteurs**, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Au spectacle vivant, la campagne pour la généralisation du mandat nouvellement dénommé « amateur et professionnel (aux conditions de l'article 12 du règlement général) » s'est poursuivie : à ce jour 12 330 mandats ont été confiés à la Société.

La négociation avec le SDTP (Syndicat des Directeurs de Théâtres Privés) visant à aménager le protocole de 1999, afin d'accompagner les directeurs de théâtre dans le démarrage des pièces et d'être plus proche de la réalité économique des exploitations, a abouti à un accord formalisé dans le cadre d'un avenant en cours de signature.

S'agissant du PRODISS (qui regroupe des salles de spectacle et des tourneurs ou diffuseurs sans lieu) un accord est également en cours de conclusion.

Enfin, les discussions se poursuivent avec le SYNDEAC (Syndicat des Directeurs d'Entreprises d'Action Culturelle) – c'est-à-dire le théâtre public – pour bâtir un protocole d'accès à notre répertoire, visant notamment à garantir en amont à



Logo retenu pour la copie privée



© Julien Attard

Conférence de presse sur la copie privée au Théâtre de l'Athénée à Paris.

De gauche à droite : Kathleen Evin, Pierre Jolivet, Olivier Mille, Pierre-Henri Deleau, Robin Renucci.

en savoir plus

Coalition française pour la diversité culturelle

Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la « Coalition française pour la diversité culturelle » a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde. Ces différentes coalitions (38 à ce jour) sont regroupées au sein du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle.

Les objectifs de ce Comité sont :

- ✓ La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit.
- ✓ La défense de la capacité des Etats et des groupements d'Etats à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus.
- ✓ Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC .
- ✓ Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La Coalition française pour la diversité culturelle est présidée par Pascal Rogard.

www.coalitionfrancaise.org

l'auteur un à valoir systématique, et à l'intégration de toutes les subventions publiques dans notre assiette de perception.

À l'audiovisuel, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

- celui du **partage inter social**, c'est-à-dire du protocole signé en 1992 pour assurer le partage des droits perçus globalement par la SACD, la SACEM, la SCAM et la SDRM auprès des quatre principaux diffuseurs hertziens (TF1, FR2, FR3, et M6), dont l'approche de fonctionnement était devenue économiquement défavorable à la SACD.

Après 18 mois de négociations et d'après discussions au cours desquelles la SACD et la SCAM ont adopté une stratégie commune, les intérêts de leurs membres étant similaires, un accord satisfaisant a pu être trouvé. Un nouveau protocole a donc été signé pour une durée de 3 ans. Ses effets seront appliqués rétroactivement sur l'année 2006 dans la limite de 50 %, mais les effets pleins n'interviendront que pour les diffusions de 2007.

- celui de la **VOD** (Vidéo à la demande) pour lequel la SACD a finalisé des accords avec Canal + Active, Club Internet, Orange, Free, Arte, TF1 Vision, Glowria.fr, Virgin Méga, France Télévision Interactive, M6 Web, assurant la perception des droits revenant aux auteurs des œuvres exploitées, sous forme de paiement à l'acte sur la base de 1,75 % des sommes payées par le consommateur.

Pour les offres de VOD autres que le paiement à l'acte, la SACD interviendra dans le cadre de contrats intersociaux en cours de négociation auxquels la SACEM, la SCAM et l'ADAGP sont également parties.

- celui enfin de la **Vidéo**, pour lequel La SACD, l'USPA, la SCELFF et la SDRM ont conclu le 18 septembre 2006 (avec application au 1^{er} janvier 2006), un protocole d'accord relatif à la perception de la rémunération des auteurs pour l'exploitation vidéographique des œuvres audiovisuelles de fiction relevant du répertoire de la SACD, permettant aux auteurs, dans le cadre de leurs contrats avec les producteurs, d'opter entre gestion collective ou gestion individuelle, et en cas de choix de la gestion collective, assurant la perception auprès des éditeurs vidéographiques d'une rémunération à un taux de **2,5 %** du prix de gros catalogue hors taxes, jusqu'à 10 000 exemplaires, et de **5 %** au-delà de 10 000 exemplaires.

Enfin des clés de répartition pour les œuvres cinématographiques adaptant un personnage préexistant, ou une bible d'une œuvre télévisuelle, ainsi que pour les arches narratives, les suites et les « spin off », ont été adoptées pas le Conseil d'administration. Il a notamment été décidé que les suites de séries, tout comme les adaptations d'œuvres télévisuelles préexistantes, ne pouvaient engendrer de nouveaux droits bible. S'agissant des arches narratives, elles seront rémunérées dans la part texte et non plus dans la bible comme antérieurement.

Coopérations internationales

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2006 de **nouveaux accords de réciprocité** :

- dans le secteur audiovisuel avec la société lettonne AKKA-LAA (pour les droits d'exploitation primaire et secondaire) et avec la société autrichienne des scénaristes « Literar-Mechana » (pour les seuls droits d'exploitation secondaire), ainsi que – en partenariat avec la SCAM – avec les sociétés danoise (COPY-DAN) pour la copie privée, et hongroise (FILMJUS), pour l'extension aux scénaristes d'un accord négocié en 1999 au bénéfice des réalisateurs ;
- dans le secteur du spectacle vivant avec la société malgache (OMDA).

Des mandats ont par ailleurs été reçus en audiovisuel de la DAMA (Espagne) et la ZAIKS (Pologne) pour les droits des scénaristes et réalisateurs pour la 1^{ère} et pour les seuls scénaristes pour la 2^{ème}, et confiés en spectacle vivant à l'agence Kneller Artist pour Israël (suite à la dénonciation du contrat conclu en 1954 avec ACUM).

La Société a également participé activement aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), au sein de laquelle, elle siège depuis 2004 au sein du Conseil d'administration.

Dans ce cadre, la SACD a veillé à ce qu'une plus grande attention soit portée par cette institution aux questions audiovisuelles.



Assemblée générale de la CISAC, le 1er juin 2006 à Paris.
De gauche à droite : Nicholas Motsatse (SAMRO, Afrique du sud), Pascal Rogard (SACD), Bernard Miyet (SACEM), Santiago Schuster (SCD, Chili).

en savoir plus

La CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **217 sociétés d'auteurs dans 114 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement plus de 2 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : la musique, les arts dramatiques et littéraires, les œuvres audiovisuelles, les arts graphiques, visuels et photographiques.

Les activités de la CISAC ont pour objectif d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a aujourd'hui étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique. Qu'il s'agisse de conserver les archives historiques de la propriété intellectuelle ou de rassembler les données les plus récentes sur la gestion collective, de gérer les normes internationales ou de créer un réseau reliant ses sociétés membres entre elles, la CISAC est un prestataire de services pour ses membres.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux à Budapest, Buenos Aires et Singapour.

www.cisac.com

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

Percevoir et répartir efficacement
le revenu des auteurs
et s'engager activement
en faveur de la solidarité
et de la création

3

La mission économique : perceptions et répartitions en 2006

■ Le répertoire et son utilisation

Poursuivant une tendance constatée depuis plusieurs années, l'exploitation du répertoire de la SACD s'accroît chaque année, témoignant de la vitalité de la création dramatique et de l'importance globale de son utilisation par les diffuseurs.

Cette croissance s'exprime à la fois dans la **déclaration d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (*cf. encadré*), pour laquelle l'année 2006 a enregistré 3,64 % d'œuvres nouvelles de plus qu'en 2005.

Ce dynamisme s'exprime également dans les **chiffres de l'utilisation du répertoire** (*cf. encadré*), dans le domaine du spectacle vivant, où le nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2006 progresse de 3,91 %, et de l'audiovisuel, où le nombre d'œuvres diffusées en 2005 – et dont les droits ont été répartis en 2006 pour l'essentiel – n'augmente que de 2,65 %, mais où les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD passent d'une année à l'autre de 143 000 à près de 161 000.

■ Les chiffres clés

• Spectacle vivant

- ✓ plus de **44 000 représentations à Paris**
- ✓ plus de **103 000 représentations en Province**

Nombre de séances à Paris	
Amateurs	530
Professionnels	
• Théâtres privés	17 146
• Théâtres subventionnés Etat	3 703
• Compagnies Indépendantes	17 283
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	5 159
TOTAL	43 821

Nombre de séances en Province et Ile de France	
Amateurs	19 422
Professionnels	
• Tourneurs privés	3 884
• Théâtres subventionnés Etat	7 180
• Compagnies Indépendantes et divers	71 590
• Théâtres municipaux	1 009
TOTAL	103 085

• Audiovisuel

- ✓ **72 845 œuvres** diffusées en 2005

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	47 235	64,8 %
Films cinéma	18 642	25,6 %
Courts métrages	2 445	3,4 %
Radio	4 523	6,2 %
TOTAL	72 845	

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2006 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

- ✓ **160 710 heures** de programme

- Télévision : 96,09 %, avec 154 429 heures de programme.
- Radio : 3,91 %, avec 6 281 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 73 % des œuvres et 85 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

en savoir plus

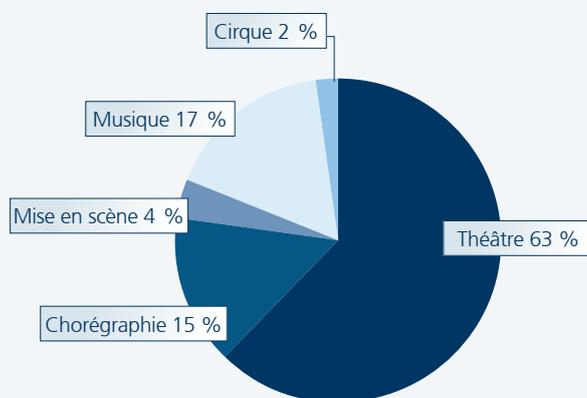
Les œuvres nouvelles

15919 œuvres nouvelles ont été déclarées en 2006, dont :

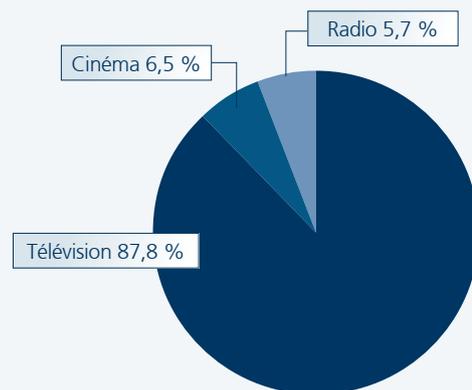
- ✓ 4 329 au titre du **spectacle vivant** (27 % du total et + 0,49 % qu'en 2005)
- ✓ 11 590 au titre de **l'audiovisuel** (73 % du total et + 4,87 % qu'en 2005)

Déclarations d'œuvres du spectacle vivant : 27 %(*)

(*) dont œuvres originales : 90 % - œuvres adaptées du domaine public : 10 %



Déclarations d'œuvres audiovisuelles : 73 %



■ Les perceptions en 2006

Les perceptions totales comptabilisées au siège de la SACD en 2006 sont de 158,7 millions d'euros, en augmentation de 2 % par rapport à 2005. Après les hausses plus importantes constatées en 2004 et 2005 (liées en grande partie à l'encaissement exceptionnel d'arriérés de droits en Belgique et en Italie), le volume de droits encaissés par la société a connu une évolution apparente à peine supérieure à l'inflation. Corrigée des éléments exceptionnels des années antérieures, la progression ressort à + 5 % par rapport à 2005.

À la différence de 2004 et 2005, c'est la hausse des perceptions spectacle vivant qui – à près de 3 % – alimente la progression générale, alors que les perceptions audiovisuelles n'augmentent que de 1,33 % et que les perceptions relevant de l'« écrit », en dépit de leur explosion de + 230 %, demeurent marginales.

Malgré ces évolutions contrastées, le poids respectif des répertoires de la société demeure stable :

- Spectacle vivant 55 457 990 € soit 34,95 %
- Audiovisuel 103 024 830 € soit 64,92 %
- Écrit 200 361 € soit 0,13 %

Au spectacle vivant, l'évolution globale de près de 3 % recouvre de fortes disparités :

- **faible hausse des exploitations parisiennes** (+ 1,56 %), conjuguant une forte chute des perceptions dans les grandes salles (peu de spectacles de notre répertoire), une baisse également significative dans les théâtres subventionnés par l'Etat, et enfin une hausse importante tirée par quelques spectacles à succès dans les théâtres privés, ainsi que dans les petites et moyennes salles) ;
- **bonne progression des perceptions en « province »** (= France hors Paris) à +3,75 %, très largement liée à l'impact exceptionnel d'un spectacle de notre répertoire présenté au Stade de France à St Denis (93), qui masque une situation de globale stagnation (nouvelle baisse des tournées privées, chute des théâtres municipaux, stagnation des exploitations amateurs , que compensent la hausse des droits issus du secteur subventionné SYNDEAC et la progression des compagnies indépendantes) ;
- **assez forte progression des perceptions en provenance des pays francophones** à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais stagnation de l'étranger proprement dit (où se compensent de fortes hausses sur l'Europe de l'Est, la Scandinavie et les pays lusophones, avec des baisses sur les pays de langue allemande, anglaise ou hispanique).

À l'audiovisuel, la progression modeste des perceptions (+ 1,33 %) doit être retraitée en tenant compte des perceptions exceptionnelles enregistrées en 2004 et 2005 (Belgique et Italie).

La progression de 6 % qui résulte de cette correction, n'en recouvre pas moins des évolutions disparates :

- une progression de 6 % des droits perçus en **France**, où se conjuguent le recul de la **copie privée**, la forte hausse des **contrats généraux** (liée à la fois sur TF1, M6 et France Télévisions à une progression de notre répertoire dans le partage intersocial et à la hausse des assiettes de perception), et la stagnation des **contrats individuels et particuliers**, après leur forte augmentation en 2005,
- une nette régression des perceptions à **l'étranger**, surtout liée à l'absence d'éléments exceptionnels en Belgique et au Canada, puisque l'étranger proprement dit progresse encore de 14 % par rapport à 2005.

Pour l'« écrit », les perceptions encaissées en 2006 sont très sensiblement en hausse (+230 %), essentiellement grâce aux sommes perçues en Belgique via Repobel, puisque de nouveau nous n'avons rien encaissé en France.

Les répartitions de droits et les revenus des auteurs

■ Progression des répartitions en 2006

Les droits répartis en 2006 progressent de près de 3,3 % par rapport à l'année précédente, soit de façon globalement différente de celle des perceptions, ce qui s'explique par le fait que toutes les perceptions ne donnent pas nécessairement lieu à répartition individuelle (Domaine public, contribution à caractère social et administratif, part de copie privée sonore et audio affectée à des actions culturelles), mais surtout par les délais techniques de traitement de la répartition des droits perçus.

■ Les perceptions 2006 et leur ventilation

(chiffres en milliers d'Euros)

• Audiovisuel

		Variation 2006/2005
Copie privée	8 743	- 6,55 %
Contrats généraux	73 814	+ 8,41 %
Contrats particuliers	4 170	- 2,96 %
Contrats nouveau protocole	2 547	
France	89 273	+ 5,98 %
Pays à intervention directe	6 491	- 41,46 %
Etranger	7 261	+ 14,37 %
TOTAL	103 025	+ 1,33 %

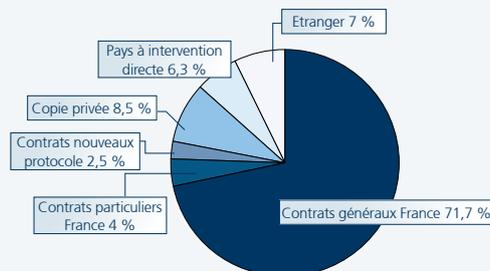
• Spectacle vivant

		Variation 2006/2005
Paris	19 140	+ 1,56 %
Province DOM TOM	29 467	+ 3,75 %
France	48 607	+ 2,88 %
Pays à intervention directe	2 726	+ 10,22 %
Etranger	4 111	- 0,03 %
Edition graphique	14	+ 3,60 %
TOTAL	55 458	+ 2,99 %

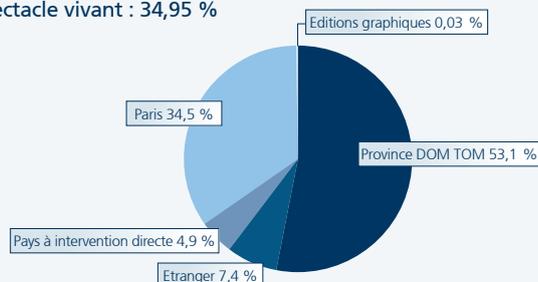
• Écrit

		Variation 2006/2005
Droits Reprographie - Belgique	200	+ 229,9 %
Droits Reprographie France	0	ns
TOTAL	200	+ 229,9 %

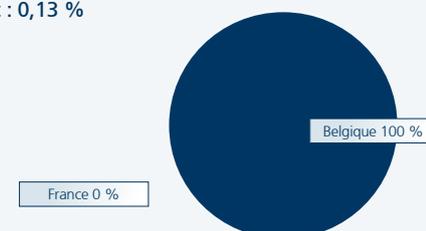
Audiovisuel : 64,92 %



Spectacle vivant : 34,95 %



Écrit : 0,13 %



Au **spectacle vivant** les délais sont courts (en moyenne un mois) et l'évolution des répartitions (+ 3,05 %) suit celles des perceptions (+ 3 %).

A l'**audiovisuel**, où les délais sont plus longs, la hausse des répartitions (+ 3,47 %) reproduit avec un décalage d'environ un an, et en l'amplifiant, la progression des perceptions encaissées en 2005 (+ 2,9 %).

S'agissant de l'**écrit**, les sommes réparties en 2006 résultent des seuls droits de reprographes encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celles des perceptions.

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, même si la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année augmente (tant pour les auteurs vivants que pour l'ensemble des ayants droit) de près de 4 %.

■ Les revenus des auteurs

✓ **15 575 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2006 : parmi eux 10 023 adhérents, 2 026 sociétaires adjoints et 3 526 sociétaires. Ce chiffre est **en augmentation** (+ 4,62 %) par rapport à 2005.

• Répartition des revenus par grade social

La distribution des revenus demeure assez stable par rapport à 2005 mais néanmoins toujours inégalitaire, notamment en fonction des grades sociaux, même si on note la poursuite du léger glissement des auteurs vers les tranches de rémunération les plus fortes, ce qui témoigne du fait qu'ils sont progressivement plus nombreux à bénéficier de revenus plus élevés.

Tranche de revenus de :	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	32	2	28	62	0,4 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	2	6	81	89	0,6 %	99,6 %
75 000 à 100 000 €	2	9	67	78	0,5 %	99,0 %
50 000 à 75 000 €	15	19	132	166	1,1 %	98,5 %
40 000 à 50 000 €	9	10	118	137	0,9 %	97,4 %
30 000 à 40 000 €	16	31	157	204	1,3 %	96,5 %
20 000 à 30 000 €	33	43	261	337	2,1 %	95,2 %
15 000 à 20 000 €	48	53	184	285	1,8 %	93,1 %
10 000 à 15 000 €	91	90	266	447	2,9 %	91,3 %
5 000 à 10 000 €	316	219	521	1 056	6,8 %	88,4 %
3 000 à 5 000 €	401	202	343	946	6,1 %	81,6 %
1 000 à 3 000 €	1 387	481	567	2 435	15,6 %	75,5 %
0 à 1 000 €	7 671	861	801	9 333	59,9 %	59,9 %
TOTAL	10 023	2 026	3 526	15 575	100 %	100 %

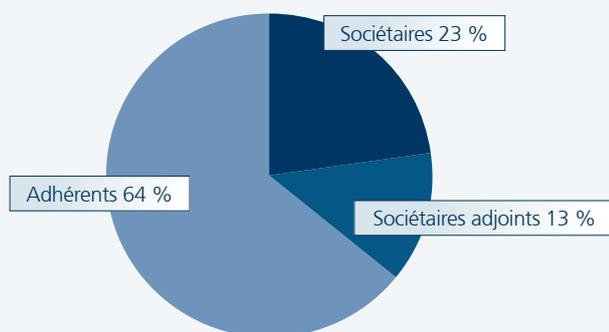
✓ **18 685 ayants droit** (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2006 crédités de droits (soit 3,82 % de plus que l'an passé).

• Répartition des revenus par répertoires

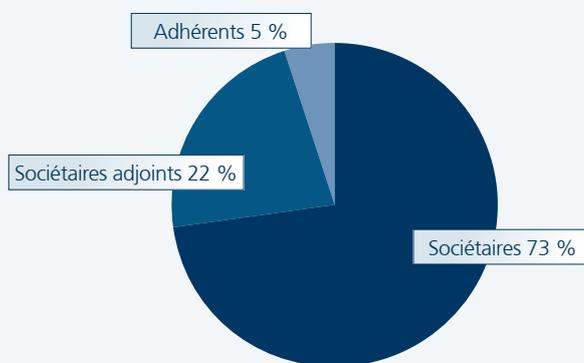
Comme les années antérieures, les ayants droit exclusivement « spectacle vivant » se concentrent sur les tranches de revenu les plus basses (96 % touchent moins de 10 000 €), alors que cette concentration est moins forte pour les ayants droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (2,54 %) à figurer dans les tranches élevées. Ce sont les ayants droit « multi répertoires » qui ont les revenus les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 € (66,2 %), entre 10 000 et 50 000 € (26,6 %), plus de 50 000 € (7,25 %).

Tranche de revenus de :	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle Vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	102	99	40	241	1,3 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	11	56	48	115	0,6 %	98,7 %
75 000 à 100 000 €	9	59	26	94	0,5 %	98,1 %
50 000 à 75 000 €	11	135	61	207	1,1 %	97,6 %
40 000 à 50 000 €	12	110	40	162	0,9 %	96,5 %
30 000 à 40 000 €	26	153	53	232	1,2 %	95,6 %
20 000 à 30 000 €	29	260	98	387	2,1 %	94,4 %
15 000 à 20 000 €	47	208	70	325	1,7 %	92,3 %
10 000 à 15 000 €	90	339	96	525	2,8 %	90,6 %
5 000 à 10 000 €	290	731	214	1 235	6,6 %	87,8 %
3 000 à 5 000 €	404	556	136	1 096	5,9 %	81,2 %
1 000 à 3 000 €	1 334	1 227	294	2 855	15,3 %	75,3 %
0 à 1 000 €	6 325	4 490	396	11 211	60,0 %	58,9 %
TOTAL	8 690	8 423	1 572	18 685	100 %	100 %

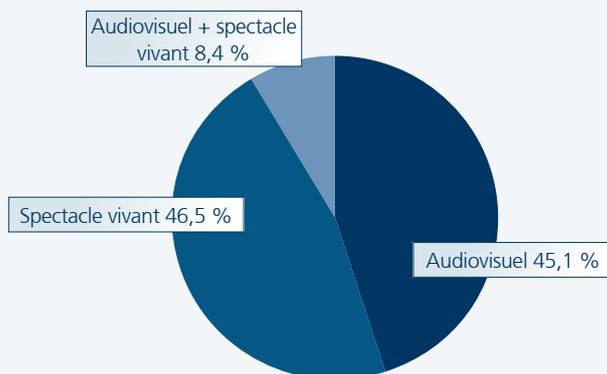
Nombre d'auteurs vivants



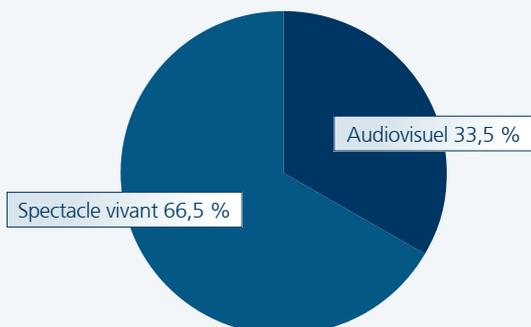
Droits nets versés



Nombre d'ayants droit



Droits nets versés



La mission sociale

■ Les dossiers importants

• La retraite complémentaire des auteurs

La rénovation du système de retraite des auteurs opérée notamment au travers de l'institution auprès des producteurs du précompte systématique des cotisations de retraite dues au titre des droits perçus en application d'un contrat de production audiovisuelle, entrée en application début 2005, est arrivée à son terme au 1^{er} janvier 2007 avec l'atteinte du niveau maximum de prise en charge par les dits producteurs du paiement d'une quote-part de ces cotisations (un quart).

L'encaissement des cotisations précomptées dues au RACD/IRCEC, assuré via l'AGESSA (association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) qui collecte déjà les cotisations d'assurance – maladie et de la CSG/RDS auprès des diffuseurs, a permis de doubler le volume des cotisations perçues par le RACD.

L'institution du précompte va donc assurer pour l'avenir une retraite plus conséquente aux auteurs concernés, ce qui représente une véritable avancée du statut social de l'auteur.

• Réforme de la gestion de certaines libéralités à caractère social

La réforme du fonctionnement des allocations qu'attribue sous certaines conditions la SACD aux auteurs retraités – en complément de leurs pensions RACD – (*cf. infra* « **les allocations complémentaires à la retraite** »), que la Société a mise en œuvre pour sécuriser la gestion administrative et financière de ces libéralités est entrée en vigueur en 2006.

C'est ainsi que le Conseil d'administration a défini fin 2005 le montant des ressources affectées en 2006 au financement de ces allocations, lesquelles proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et d'une quote-part des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Au cours de l'année, des versements trimestriels ont été alloués aux auteurs – à titre provisionnel – et une fois connues les ressources effectivement disponibles pour l'année 2006, le versement du solde est intervenu en complément du premier versement trimestriel de 2007 (en Mars).

■ Les actions permanentes

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant – ainsi que leurs proches – dans leur vie quotidienne.

• Les allocations complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- le versement d'une allocation aux membres de la Société en « préretraite » (entre 60 et 65 ans),
- le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, qui bénéficie partiellement au conjoint survivant, en cas de décès.

• Soutien social et solidarité

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de deux auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

en savoir plus

Les chiffres clés de l'action sociale en 2006

Budget global : 3,346 M€

✓ Allocations complémentaires à la retraite 2,860 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 160 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 460 €

Ventilation des bénéficiaires par tranches

Nombre de bénéficiaires par tranches de montants	
Montant annuel de :	
200 000 € et plus	0
40 000 à 50 000 €	0
30 000 à 40 000 €	0
20 000 à 30 000 €	11
15 000 à 20 000 €	11
10 000 à 15 000 €	33
5 000 à 10 000 €	88
3 000 à 5 000 €	114
1 000 à 3 000 €	404
0 à 1 000 €	499

✓ Aides de solidarité : 0,155 M€

Nombre de dons : 52

Montant moyen : 1 216 €

Montant global : 63 232 €

Nombre de filleuls : 13

Montant des bourses allouées de 375 à 937,50 €

Nombre personnes reçues en 2006 par le service social : 200



© Julien Attard

Réception RACD/IRCEC dans les locaux de la SACD.

Au premier plan : Sophie Deschamps, puis de gauche à droite, au second plan : Jacques Peskine, Pascal Rogard, Patrick Raude, Jean-Louis Blaisot.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne prennent pas seulement la forme d'une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

La mission culturelle

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met en œuvre (directement, ou par le biais de structures satellites comme les associations Beaumarchais-SACD et Entr'actes) son « **action culturelle** » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

■ L'action culturelle

Le budget global de l'action culturelle 2006 de la SACD est de **4 017 043 €** (*cf. chapitre 4*).

• Les ressources de ce budget se décomposent de la manière suivante :

Copie privée audiovisuelle [art L 321- 9 du CPI]	1 890 899 € (1)
Copie privée sonore [art L 321- 9 du CPI]	432 177 € (2)
Copie privée sonore [part répartissable]	559 762 € (3)
Droits irrépartissables [art L 321-9 du CPI]	1 120 677 € (4)
Contribution SDRM	11 430 € (5)
Produits divers	2 099 € (6)

Ces ressources correspondent pour une part (*postes 1, 2 et 4*) aux obligations légales de la SACD à cet égard, et pour le reste (*postes 3, 5 et 6*) de ressources librement affectées par la Société au financement de son action culturelle, à savoir :

- une quote-part de la partie répartissable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année précédente (2005 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique,
- le produit d'une contribution qui lui est versée chaque année par la SDRM (Société de perception du droit de reproduction mécanique) au titre de l'action culturelle,
- les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles que la Société produit dans divers festivals (Avignon, Nîmes, Montpellier, etc.).

• L'affectation des montants disponibles pour 2006

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales,

en savoir plus

La Fondation Paul Milliet

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2006, elle a accordé 22 aides pour un montant total de 31 687 € et un montant moyen de 1 822 €.



FIPA 2007 / Débat sur le thème *Les élections : une image ou un programme ?*, animé par Pascal Rogard et Alain de Sédouy. (DR)



Festival du court-métrage/Clermont Ferrand 2007. Annabelle Perrichon en compagnie de Vladimir Mavounia-Kouka, lauréat du Prix SACD du film court d'animation. (DR)

chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives », la SACD a – comme les années antérieures – partagé les montants disponibles au titre de son budget d'action culturelle, entre des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines.

Dans ce contexte, un montant de **1 681 299 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière, se décomposant ainsi :

Prix SACD	20 000 €
Action décentralisée province	67 290 €
Actions internationales	57 000 €
Subventions Beaumarchais	1 028 823 €
ARP	147 727 €
Action culturelle Belgique	152 660 €
Action culturelle Canada	12 071 €
Fonds trans-répertoires	23 000 €
Fonds SACD	225 000 €
Autres actions générales d'action culturelle	- 52 272 €

- Les « Prix SACD » (*cf. encadré*) sont attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines.
- L'« Action décentralisée province » concerne le budget mis à disposition des représentants régionaux de la SACD en métropole et dans les DOM-TOM, pour le soutien à des actions culturelles locales
- Les « Actions internationales » regroupent les soutiens consentis par la Société pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française et pour la diversité culturelle,
- La « Subvention Beaumarchais » constitue le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988 (*cf. encadré*).
- Sous la rubrique de l'« ARP » (Société civile des Auteurs, Réalisateur, Producteurs) figure la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence,
- L'« Action Culturelle Belgique » et l'« Action culturelle Canada » représentent les budgets consentis aux délégations générales de la SACD en Belgique et au Canada, dont l'utilisation fait l'objet – dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues – de décisions des Comités Belge et Canadien de la Société.
- Le « Fonds trans-répertoires » est destiné au soutien de projets qui intéressent plusieurs répertoires
- Le « Fonds SACD » pour la production du spectacle vivant a été créé en 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20 projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc...).
- et enfin, sous la rubrique « Autres actions générales d'action culturelle », figure la variation des provisions au titre des « reliquats », c'est-à-dire des fonds non utilisés en fin d'année et reportés au crédit de l'exercice suivant (dotation de 359 272 € au titre des reliquats 2006, diminuée de la reprise de 411 544 € au titre des reliquats de 2005, soit un chiffre négatif de 52 272 €).

Un montant de **2 033 419 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	508 447 €
Danse	172 927 €
Musique	431 839 €
Radio	31 989 €
Télévision	456 715 €
Cinéma	237 962 €
Création interactive	25 412 €
Arts du cirque	90 669 €
Arts de la rue	77 459 €

Dans les actions imputables au Théâtre figure entre autres – à concurrence de 135 000 € – la subvention consacrée par la SACD au fonctionnement de l'Association Entr'Actes (*Cf. encadré*).



© Julien Attard

Joël Pommerat, invité d'Auteurs Studio (Cycle de rencontres avec des auteurs, organisé par la SACD et diffusé par France Culture)

en savoir plus

Association Entr'Actes

Subvention 2006 : 135 000 Euros (sur le budget théâtre), - 3,60 % par rapport à 2005.

Entr'Actes fut un bureau artistique ayant pour mission de promouvoir et de faire connaître, dans leur diversité, les œuvres originales du répertoire dramatique contemporain d'expression française et d'en assurer toute forme de prolongement artistique, essentiellement à l'étranger.

Depuis sa création fin 1991, Sabine Bossan dirigeait et animait ce bureau de diffusion internationale dont Jean-Claude Carrière était le président.

Sur décision du conseil d'administration de la SACD, approuvé par le conseil d'administration d'Entr'Actes, l'association a été dissoute le 31 décembre 2006. L'action d'Entr'Actes se poursuit désormais au sein de l'Action culturelle, mais toujours en la personne de Sabine Bossan.

- **Actes du Théâtre** : Cette revue semestrielle bilingue est un ouvrage de référence, diffusé aux professionnels et au réseau culturel français à l'étranger. Les numéros 21, paru en avril 2006, et 22 paru en décembre 2006 et consacré à l'humour, ont été tirés à 3000 exemplaires.

La revue papier a été remplacée par une lettre d'information électronique, assortie d'un rythme de parution plus proche de l'actualité des auteurs, dont la première édition a été diffusée en avril 2007.

- **Le site Internet d'Entr'Actes** va être entièrement revu et harmonisé avec la nouvelle lettre d'information, et continuera, sous ce nom, de permettre d'accéder à de nombreuses rubriques (newsletter en cours, anciens numéros de la revue papier, et des informations sur l'ensemble des œuvres et des auteurs publiés par la revue depuis son origine. <http://entractes.sacd.fr>)

- **La Moisson des Traductions** : Cette base de données, riche d'environ 10 000 entrées, qui recense l'ensemble des traductions existantes, en toutes langues, de pièces de théâtre contemporaines d'expression française, vise à favoriser ainsi une meilleure circulation des œuvres à l'étranger et leur représentation. Elle demeure accessible à partir du site d'Entr'Actes.

Enfin, comme en 2005 – mais dans une proportion plus importante –, une partie du budget disponible (en l'occurrence une somme de 302 324 €), a été imputée à la couverture partielle (35 %) des charges de gestion incombant à l'action culturelle.

■ Les règles d'attribution des aides d'action culturelle

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, définie par le Conseil d'administration du 22/04/1999, consiste en :

- ✓ l'attribution de 80 % du budget global d'action culturelle à des actions culturelles générales, toutes disciplines confondues, dans le cadre de décisions arrêtées par le Conseil d'administration dans son ensemble,
- ✓ l'attribution de 20 % du budget global d'action culturelle à des actions spécifiques à chaque discipline en particulier, le budget applicable à chaque discipline étant calculé sur cette quote-part de 20 % au prorata des perceptions qu'il génère, et le choix des bénéficiaires au sein de chaque discipline revenant aux administrateurs représentant la discipline concernée.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

À ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée,
- respectent le droit d'auteur,
- relèvent d'un répertoire de la SACD,
- présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs,
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone,
- soulignent la diversité des écritures,
- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation,
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

À l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « 80 % » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « 20 % » affectée à leur discipline les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

Lors du vote annuel du budget d'action culturelle par le Conseil d'administration de la Société, le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés fait l'objet d'un débat et d'une décision expresse du conseil dans son ensemble, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % ». S'agissant de l'enveloppe des 20 %, son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure définie en 1999.

en savoir plus

Association Beaumarchais-SACD

Subvention 2006 : 1,029 millions d'Euros, montant identique à celui de 2005.

Depuis sa création en 1998, Paul Tabet dirige et anime l'association Beaumarchais dont Jacques de Decker, à la suite de Claude Santelli décédé en 2001, est le président.

L'action de « Beaumarchais-SACD » en 2006, ce sont :

- **90 aides à l'écriture** (pour environ 2 000 candidatures) toutes disciplines confondues dont la création interactive, les arts de la rue et l'animation,
- **la coproduction de 70 spectacles** (dont 8 au festival d'Avignon),
- une contribution à la réalisation d'une vingtaine de films (longs et courts métrages), à la création de 5 fictions radiophoniques, à l'édition de 20 textes de théâtre et à la traduction de 15 pièces et scénarios,
- l'attribution de **prix** dans différents festivals : Pantin, Nogent-sur-Marne, Paris, Créteil, Aulnay-sous-Bois, Contis, Tours, Grignan, Châteauvallon, Rennes, Brest, Nantes, Lille, Bègles, Montpellier,
- l'établissement de **600 fiches de lecture détaillées**,
- l'organisation de **misés en espace, lectures de scénarios** dans différentes villes de France, destinées à mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais,
- la poursuite de **l'action internationale** avec l'Association « Etant Donnés » fondée par l'Ambassade de France aux États-Unis, chargée de promouvoir le théâtre français en Amérique (4 traductions et 2 créations), et avec divers partenaires dans d'autres pays,
- la participation à quatre grands **concours** : un en collaboration avec France Culture et France Inter, un autre avec DVA-Stiftung (Stuttgart), le concours de théâtre du Val d'Oise, et un concours en Martinique destiné à promouvoir les nouvelles écritures des Caraïbes.
- l'attribution d'une bourse pour l'écriture d'un nouveau long métrage à Emmanuel Bourdieu pour son film *Les Amitiés maléfiques*, qui a remporté le Grand Prix de la Semaine Internationale de la Critique au Festival de Cannes.

www.beaumarchais.asso.fr



Texte Nu, dans le cadre du Festival Nîmes Culture 2006 – lecture de Christiane Cohendy (DR)

NB : Tous les projets concernant des structures bénéficiaires dans lesquelles des administrateurs de la SACD exercent des fonctions statutaires et/ou dirigeantes font l'objet – quels que soient leur montant et leur importance stratégique – d'une décision du Conseil d'administration dans son ensemble (comme pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % »), et d'une ratification expresse en assemblée générale, dans le cadre de l'approbation des conventions réglementées.

■ Les manifestations emblématiques

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Texte Nu** » : cycle de lectures de textes dramatiques souvent inédits associant un comédien et un auteur contemporain francophone. Après Avignon, cette manifestation est désormais accueillie par Nîmes Culture, Festival organisé par France Culture ;
- Il en va de même pour « **Mots d'auteur** », conçu par l'action culturelle radio, pour permettre à des auteurs de lire – de leur « souffle » même – leurs propres créations ;
- Le « **Vif du Sujet** », formule associant dans une création originale un interprète qui choisit un chorégraphe qui lui écrit un solo, a longtemps été programmée en Avignon. Depuis 2004 elle s'est « exportée » au festival « Montpellier danse », le Festival d'Avignon conservant une manifestation intitulée « **Le Sujet à Vif** », dans laquelle la danse est associée à différentes formes d'expressions artistiques ;
- « **Auteurs en scène** », constitue la nouvelle manifestation de la SACD au festival d'Avignon, et témoigne autant de la présence constante de la SACD au festival que de son renouvellement dans ses formes. Cette nouvelle formule associe l'écriture théâtrale et la mise en scène. Parallèlement s'est poursuivi en 2006 le cycle de lectures initié l'année précédente dans le festival « Off » et intitulé « **Un Texte** » ;
- « **Numéro(s) Neuf(s)** » constitue depuis 2003 la manifestation de la SACD dans le domaine des arts du cirque. Elle a trouvé un prolongement en 2005 dans des collaborations audiovisuelles.
- « **Auteurs d'espaces** » enfin, est la dernière manifestation initiée en 2006 par la SACD dans le cadre du festival « Chalon dans la rue » pour soutenir les arts de la rue.

■ Promotion du répertoire dramatique à l'étranger.

Pour favoriser la promotion du répertoire des auteurs contemporains francophones, la SACD transmet les manuscrits sélectionnés notamment par les associations Beaumarchais et Entr'Actes, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

■ Les Prix

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration. Au cours de l'année, la Société attribue également deux autres prix (cf. encadrés) :

- le prix Henri Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma,
- le prix Maurice Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette.



Auteurs en scène au Festival d'Avignon 2006 : les comédiens de l'ERAC en compagnie des metteurs en scène Claire Lasne et Richard Sammut. (DR)



Le Sujet à Vif, Festival d'Avignon 2006 *Contigo*, chorégraphe : Rui Horta, interprète : Joao Paulo Pereira dos Santos.

© Benjamin Renout – Agence Enguerand



Un Texte, Festival d'Avignon Off 2006 – Serge Kribus en compagnie de Myriam Boyer. (DR)



Auteurs d'espaces dans le cadre de Chalon dans la rue 2006 Compagnie Tout Samba'L : *Balades sous abat-jour*. (DR)

Palmarès des Prix de la SACD en 2006

- GRAND PRIX : **Pascal DUSAPIN**
 - PRIX THÉÂTRE : **Serge KRIBUS**
 - PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE : **Isabelle de TOLEDO / Pierre NOTTE**
 - PRIX DU ONE MAN SHOW : **Gad ELMALEH**
 - PRIX NOUVEAU TALENT ONE MAN SHOW : **Julie FERRIER**
 - PRIX CINÉMA : **Radu MIHAILEANU**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA : **Stéphane BRIZÉ**
 - PRIX TÉLÉVISION : **Bernard STORA**
 - PRIX NOUVEAU TALENT TÉLÉVISION :
Philippe CARRÈSE / Dominique LOMBARDI
 - PRIX ANIMATION : **Jean-François LAGUIONIE**
 - PRIX CRÉATION MULTIMÉDIA : **Frédéric RAYNAL**
 - PRIX ARTS DU CIRQUE : **DIMITRI**
 - PRIX ARTS DE LA RUE : **Barthélémy BOMPARD (Cie Kumulus)**
 - PRIX RADIO : **David MAIROWITZ**
 - PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : **Michèle SIGAL**
 - PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **Denis CHOUILLET**
 - PRIX CHORÉGRAPHIE : **José MONTALVO / Dominique HERVIEU**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE : **Mourad MERZOUKI**
 - PRIX DE LA FRANCOPHONIE : **Robert LEPAGE**
 - PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Nathalie BOUTEFEU**
- MÉDAILLES « BEAUMARCHAIS » :
Pierre MARCABRU, critique dramatique
Mounir BOUCHENAKI, sous-directeur général pour la culture (UNESCO)
Jacques NOËL, décorateur / scénographe
Colette NUCCI, directrice du Théâtre 13



Les lauréats lors de la fête des prix de juin 2006.

en savoir plus

Le prix Henri Jeanson

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'administration de la SACD remet, depuis dix ans, un prix « Henri Jeanson » à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

Le Prix Henri Jeanson 2006 a été attribué à **Rachid Bouchareb**. Ce Prix a été précédemment attribué à Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.



© Julien Attard

Prix Jeanson 2006 : Rachid Bouchareb en compagnie de Bertrand Tavernier.

Le prix Maurice Yvain

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le Prix Maurice Yvain 2006 a été attribué par le Conseil d'administration à **Thierry Boulanger**.

Parmi les lauréats de ce prix : Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Thierry Boulanger en compagnie de Francis Girod et de Louis Dunoyer de Segonzac. (DR)

© Jean-Pierre Delagarde

Les chiffres 2006 de la SACD

Présentation
des statistiques des perceptions et répartitions,
des comptes de gestion,
et du bilan

4

PERCEPTIONS (HT) 2006

Données exprimées en Euros						
SPECTACLE VIVANT	PERCEPTIONS		RETENUES SACD / PERCEPTIONS			
	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 06/05	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Paris	19 140 433,36	+ 1,56 %	2 029 120,83			17 111 312,53
Province (1)	29 467 011,14	+ 3,75 %	4 640 777,91			24 826 233,23
France	48 607 444,50	+ 2,88 %	6 669 898,74			41 937 545,76
Belgique	2 340 149,52	+ 4,74 %	354 467,21			1 985 682,31
Canada	293 101,61	+ 72,54 %	0,00			293 101,61
Divers (2)	92 451,75	+ 34,35 %	15 428,93			77 022,82
Pays à Intervention Directe	2 725 702,88	+ 10,22 %	369 896,14			2 355 806,74
Etranger	4 110 766,25	-0,03 %	0,00			4 110 766,25
Editions graphiques	14 076,12	+ 3,60 %	0,00			14 076,12
TOTAL	55 457 989,75	+ 2,99 %	7 039 794,88			48 418 194,87

AUDIOVISUEL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 06/05	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Contrats Généraux	73 813 630,70	+ 8,41 %		743 955,75	7 473 913,80	65 595 761,15
Contrats Individuels	4 170 163,96	+ 0,15 %		0,00	0,00	4 170 163,96
Contrats Nouveau Protocole	2 546 579,53	-3,11 %		23 862,50	77 482,28	2 445 234,75
France (1)	89 272 971,98	+ 5,98 %		833 570,06	8 267 433,35	80 171 968,58
Belgique	4 576 423,77	-48,17 %		44 789,83	486 465,28	4 045 168,66
Canada	1 071 993,78	-18,01 %		8 923,94	146 195,26	916 874,58
Divers (2)	842 113,88	-11,37 %		4 689,86	45 960,66	791 463,36
Pays à Intervention Directe	6 490 531,44	-41,46 %		58 403,64	678 621,20	5 753 506,60
Etranger	7 261 326,47	+ 14,37 %		71 575,49	496 018,27	6 693 732,71
TOTAL	103 024 829,89	1,33 %		963 549,19	9 442 072,81	92 619 207,89

ÉCRIT	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 06/05	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Droits de reprographie France	0,00	ns				0,00
TOTAL	200 361,37	+ 229,89 %				200 361,37

TOTAL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 06/05	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
AUDIOVISUEL	103 024 829,89	+ 1,33 %		963 549,19	9 442 072,81	92 619 207,89
ECRIT	200 361,37	+ 229,89 %		0,00	0,00	200 361,37
TOTAL GÉNÉRAL	158 683 181,01	+ 2,00 %	7 039 794,88	963 549,19	9 442 072,81	141 237 764,13

⁽¹⁾CCSA: contribution à caractère social et administratif perçue auprès des diffuseurs du spectacle vivant

(1) Y compris DOM-TOM (+ Monaco pour le Spectacle vivant)

(2) Luxembourg & Anciens pays de l'union française (+ Monaco pour l'Audiovisuel)

(3) Y compris Action Culturelle pour les droits, et hors AC pour la RS et le PS

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2006

RÉPARTITIONS	
DROITS RÉPARTIS	VARIATION 06/05
17 181 551,65	+2,91 %
24 697 863,66	+3,35 %
41 879 415,31	+3,17 %
1 952 075,32	-0,79 %
245 136,27	+61,29 %
38 541,17	-23,02 %
2 235 752,76	+3,05 %
4 133 112,91	+1,87 %
18 919,22	+5,36 %
48 267 200,20	+3,05 %

RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
169 229,41	1 451 192,76	15 561 129,48
237 691,69	2 961 689,03	21 498 482,94
406 921,10	4 412 881,79	37 059 612,42
18 851,38	236 792,16	1 696 431,78
142,16	27 630,76	217 363,35
3 422,98	32 587,76	2 530,43
22 416,52	297 010,68	1 916 325,56
37 474,25	256 102,98	3 839 535,68
189,21	1 311,09	17 418,92
467 001,08	4 967 306,54	42 832 892,58

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	42 832 892,58
cotisations retraite RACD	(2 180 935,36)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(2 059 883,83)
DROITS NETS VERSÉS	38 592 073,39

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 06/05
5 542 465,23	-6,30 %
63 323 102,18	+6,19 %
3 895 362,53	-11,15 %
1 718 438,10	-30,52 %
74 479 368,04	+2,87 %
5 120 358,56	-23,27 %
964 960,87	-16,85 %
882 716,23	+58,11 %
6 968 035,66	-16,97 %
6 792 065,38	+51,45 %
88 239 469,08	+3,47 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	0,00	5 542 465,23
0,00	402 401,44	62 920 700,74
0,00	212 596,12	3 682 766,41
0,00	0,00	1 718 438,10
0,00	614 997,56	73 864 370,48
0,00	184,15	5 120 174,41
0,00	0,00	964 960,87
0,00	0,00	882 716,23
0,00	184,15	6 967 851,51
1 275,79	9 952,15	6 780 837,44
1 275,79	625 133,86	87 613 059,43

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	87 613 059,43
cotisations retraite RACD	(4 717 908,38)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(5 607 405,63)
DROITS NETS VERSÉS	77 287 745,42

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 06/05
200 361,37	+229,89 %
0,00	-100,00 %
200 361,37	-20,67 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	10 018,07	190 343,30
0,00	0,00	0,00
0,00	10 018,07	190 343,30

DROITS REPARTIS	VARIATION 06/05
48 267 200,20	+3,05 %
88 239 469,08	+3,47 %
200 361,37	-20,67 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
467 001,08	4 967 306,54	42 832 892,58
1 275,79	625 133,86	87 613 059,43
0,00	10 018,07	190 343,30

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	130 445 952,01
cotisations retraite RACD	(6 898 843,74)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(7 667 289,46)
DROITS NETS VERSÉS	115 879 818,81

136 707 030,65	+3,28 %
-----------------------	----------------

468 276,87	5 602 458,47	130 636 295,31
-------------------	---------------------	-----------------------

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle (hors bons de reprise), à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
ACTION SOCIALE	3 781 886	5 587 916
- Charges directes d'action sociale	3 345 595	5 237 802
Allocations aux auteurs	2 963 170	2 858 874
Dons sur la caisse de solidarité	101 780	107 743
Autres frais de solidarité	53 553	40 495
Transfert engagements et remboursements retraite auteurs	92 308	2 230 690
Provisions pour frais action sociale exceptionnels	134 784	0
- Charges d'exploitation incombant à l'action sociale	436 291	350 114
MAISON DES AUTEURS	368 349	303 173
- Charges d'exploitation incombant à la Maison des Auteurs	368 349	303 173
ACTION CULTURELLE	4 556 417	4 571 712
- Charges directes d'action culturelle	3 714 719	3 705 624
Action culturelle générale SACD	219 745	442 449
Prix SACD	20 000	18 000
Subvention Association Beaumarchais-SACD	1 028 823	1 028 823
Action culturelle SACD théâtre	508 447	557 053
Action culturelle SACD danse	172 927	179 707
Action culturelle SACD musique	431 839	344 627
Action culturelle SACD radio	31 989	26 012
Action culturelle SACD cinéma	237 962	233 474
Action culturelle SACD télévision	456 715	353 995
Action culturelle SACD multimédia	25 412	25 960
Action culturelle SACD cirque	90 669	90 579
Action culturelle Arts de la Rue	77 459	0
Action culturelle Fonds trans répertoires	23 000	0
Action culturelle Fonds SACD	225 000	240 000
Action culturelle SACD Belgique	152 660	145 000
Action culturelle SACD Canada	12 071	19 945
- Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle	841 698	866 087
BIBLIOTHÈQUE	366 744	223 161
- Charges d'exploitation incombant à la bibliothèque	366 744	223 161
DÉFENSE PROFESSIONNELLE	357 200	347 200
- Soutien aux organisations professionnelles d'auteurs	357 200	347 200
EXCÉDENT REPORTÉ AU COMPTE DE GESTION	184	0
TOTAL GÉNÉRAL	9 430 779	11 033 161

SOCIALES ET CULTURELLES DES AUTEURS

RESSOURCES	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION SOCIALE	2 897 583	4 459 012
Contribution à caractère social et administratif	2 103 897	1 388 772
Domaine public radio télévision	436 917	482 551
Contributions diverses action sociale	123 581	119 950
Participation auteurs régime interne	5 223	0
Participation auteurs 1 % succession	103 709	108 628
Revenus des dons et legs	124 256	113 056
Reprise sur provision pour engagements retraite auteurs	0	2 246 055
RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION CULTURELLE	4 017 043	3 959 832
Copie privée audiovisuelle	1 890 899	1 855 135
Copie privée sonore	432 177	435 124
Copie privée sonore part répartissable	559 762	563 580
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	1 120 677	1 061 715
Contribution SDRM	11 430	11 430
Produits divers	2 099	32 848
PRÉLÈVEMENT ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CISAC)	401 368	364 656
DROITS DE LA COMMUNAUTÉ DES AUTEURS	1 355 167	799 902
EMPRUNT AU RÉPERTOIRE NON PROTÉGÉ	759 618	806 088
DÉFICIT REPORTE AU COMPTE DE GESTION	0	643 671
TOTAL GÉNÉRAL	9 430 779	11 033 161

COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
I - CHARGES D'EXPLOITATION	29 329 242	27 504 178
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES	9 737 294	9 506 047
Achats	429 107	440 360
Charges externes	9 308 188	9 065 687
B - IMPÔTS ET TAXES	670 214	641 414
C - CHARGES DE PERSONNEL	15 708 815	15 080 549
Salaires	9 734 265	9 256 419
Charges sociales	4 391 487	4 195 693
Charges diverses	428 499	529 055
Délégation de Bruxelles	1 154 564	1 099 382
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	41 913	42 472
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	663 816	766 085
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 507 190	823 940
G - REPORT DU DÉFICIT DU COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	0	643 671
II - CHARGES FINANCIÈRES	7 112	763 366
Intérêts bancaires	540	93
Pertes de change	3 625	3 609
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 946	0
Charges sur cessions de titres de participation	0	686 392
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0
Provision pour dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	44 639
Provision pour charges financières	0	28 633
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	754 024	557 384
IV - INTÉRESSEMENT	258 415	114 752
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	30 348 793	28 939 680
RESULTAT DE L' EXERCICE	49 267	3 340
TOTAL GÉNÉRAL	30 398 061	28 943 021

AU 31 DÉCEMBRE 2006

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2006		AU 31 DÉCEMBRE 2005	
CAPITAL SOCIAL		1 616 641		1 546 313
REPORT À NOUVEAU		69 724		66 383
RESULTAT DE L' EXERCICE		49 267		3 340
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		1 735 632		1 616 036
PROVISIONS POUR ENGAGEMENT (SOCIAUX)		2 189 139		1 997 785
Provision pour pensions personnel	1 964 660		1 997 785	
Provision pour retraites auteurs	92 308		0	
Provision médailles du travail	132 171		0	
PROVISIONS POUR LITIGES		735 024		635 295
PROVISIONS POUR CHARGES FINANCIÈRES		0		0
TOTAL II - PROVISIONS		2 924 163		2 633 080
DETTES		157 268 492		152 172 633
Dépôts et cautionnements reçus	4 335		70	
Avances et acomptes clients	16 401		1 144	
Emprunts et concours bancaires	4 784		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 322 741		1 804 481	
Personnel	1 365 927		1 158 300	
État et organismes sociaux	7 101 398		6 497 866	
Autres créditeurs divers	3 392 073		2 775 414	
Auteurs créditeurs	48 669 973		48 583 958	
Pensions dues aux auteurs	352 694		34 083	
Organismes professionnels	2 202 211		2 707 493	
Droits audiovisuels à affecter	70 448 841		68 482 684	
Droits spectacle vivant à répartir	5 486 817		5 334 276	
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	4 375 831		4 667 587	
Droits copie privée «Part action culturelle»	2 710 100		2 882 838	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		21 318	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	9 279 837		6 841 332	
- Spectacle vivant	513 211		379 790	
TOTAL III - DETTES		157 268 492		152 172 633
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		47 603		0
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		47 603		0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		161 975 889		156 421 749

↳ Danse

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs

↳ Théâtre

- Association Entr'Actes
- Fonds de développement de la création théâtrale contemporaine (Syndec)
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Festival des Francophonies en Limousin (Limoges)
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Editions La Fontaine
- Editions Actes Sud Papiers
- Editions Espace 34
- Editions les Impressions Nouvelles
- Salon du Théâtre et de l'Édition Théâtrale (Foire St Germain)
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- Festival International de Théâtre de Rue (Aurillac)
- Festival Nava
- À mots découverts
- Festival Regards Croisés (Troisième bureau)
- Festival Furies
- Festival Actoral
- Ecritures Vagabondes
- Le Facteur Théâtre
- Les Rencontres d'ici et d'Ailleurs
- Les Mardis du Rond-Point
- Les Journées de Lyon des auteurs

↳ Musique

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale du Disque Lyrique
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival Opéra des Rues

↳ Arts du Cirque

- Jeunes talents cirque

↳ Télévision

- Le FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA)
- Rencontres Internationales de Télévision de Reims
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (St-Tropez)
- L'Harmattan (La saison télévisée)
- La Poudrière
- Festival International du film de Luchon
- Festival d'un Jour
- Festival International du Cinéma d'Animation (Annecy)
- Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)

↳ Cinéma

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateurs
- Semaine Internationale de la Critique
- Festival France Cinéma (Florence)
- Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel (FERA)
- La Maison du Film Court
- L'Agence du Court Métrage
- La Poudrière
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival d'un Jour
- Festival International du Cinéma d'Animation (Annecy)
- Les Lutins du Court Métrage
- French Film Festival
- Rencontres du Moyen Métrage
- Atelier Grand Nord
- Tribudom
- Studio des Ursulines

↳ Radio

- Les Radiophonies
- Mots d'Auteurs
- Festival Longueur d'Ondes

↳ Création Interactive

- Prix Möbius
- Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)

↳ Actions non imputées à une discipline particulière

- Association Beaumarchais-SACD



www.sacd.fr

Pour accompagner les auteurs dans leur vie professionnelle

Vous trouverez sur le site de la SACD de nombreuses informations sur :

- l'actualité : communiqués de presse, grands dossiers, agendas, blogs...
- la Société : ses missions, son fonctionnement, sa gestion...
- les auteurs : vos démarches, votre statut, des liens avec des sites professionnels...
- les actions culturelles : leurs objectifs, les différents fonds dont la Société est partenaire ou qu'elle a initiés, Beaumarchais-SACD, Entr'Actes, la Bibliothèque, la Maison des Auteurs...
- les services : en matière juridique, sociale ou fiscale.

Et désormais un « espace membre » qui vous est réservé : vous y trouverez toutes les informations nécessaires – et les documents à télécharger – pour vous aider dans la réalisation de vos projets et la gestion de vos œuvres.



Paris

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 23 44 44
Fax : 01 45 26 74 28
www.sacd.fr

Bruxelles

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20
Fax : 00 32 (2) 551 03 25
www.sacd.be

Montréal

4446, boulevard Saint-Laurent
Bureau 202
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77
Fax : 00 1 (514) 342 46 15
www.sacd.ca